

AMAP PAIMBLOTINE – « GAEC ALP-ROUSSE »
JANVIER – DECEMBRE 2022

(Exemplaire adhérent)

Contrat : « Viande bovine vache de race limousine » entre Mr et Mmeadhérent à l'AMAP PAIMBLOTINE et le GAEC LAP-ROUSSE, producteur.

L'exploitation compte aujourd'hui 80 vaches limousines avec un élevage de veaux sous la mère et boeufs. Elles sont élevées en grande partie au pâturage. Le troupeau est alimenté à base des produits cultivés et récoltés sur la ferme.

En hiver, les vaches sont alimentées comme les chèvres (ration à base de foin, d'enrubannage complétées par des concentrés comme orge, maïs, mélange céréalier, tournesol et épeautre.).

En été, elles sont en pâturage tournant. (Elles changent de parcelles une fois par semaine afin d'avoir de l'herbe fraîche et de qualité pour un lait plus riche pour alimenter les veaux).

L'engraissement des vaches est basé sur un pâturage tournant en été. L'hiver elles sont engraisées en bâtiment (environ 4 mois).

La vente de viande de vache se fait donc principalement par colis de 10 ou 7 kg au prix de 13.80 ttc euros le kg. Il y a la possibilité d'avoir dans ce colis 1 kg de haché et ou 1 kg de saucisses de bœuf. Le prix de ce colis est de 14.30 ttc euros le kg. Vous avez aussi le choix leur de la prise de commande entre une côte de bœuf ou de la fondue.

Les colis sont réservés à l'avance. Les réservations sont arrêtées deux semaines avant la date de livraison.

Vous serez avertis par mail pour les dates des réceptions de colis. Il est fortement conseillé de ne pas attendre les dates et de réserver lors de notre présence à l'AMAP ou par mail. Il faut savoir que les vaches ne sont abattues que quand celles-ci sont vendues. Il est donc possible d'avoir des décalages de dates.

Les engagements de l'amapien :

- Je suis responsable de mes produits dès réception, en particulier en ce qui concerne le respect de la chaîne du froid.
- Je règle en Espèces ou Chèque établi à l'ordre du GAEC Alp-Rousse **à la réception du colis.**

Le GAEC ALP-ROUSSE et l'amapien s'engagent à respecter la charte des Amap.

GAEC ALP-ROUSSE

La Pacauderie 44 320 SAINT-PÈRE en RETZ tél : 06 72 32 30 42 augustin.deniaud@wanadoo.fr /

Certification Bureau Veritas FR BIO 10   référente amap : Noëlle Raillard

Fait le : _____

Signatures :

AMAP PAIMBLOTINE – « GAEC ALP-ROUSSE »
JANVIER A DECEMBRE 2022

(Exemplaire producteur)

NOM : Prénom : Téléphone :

Adresse mail :

Assure avoir souscrit à l'AMAP Paimblotine à l'ordre de GAEC ALP-ROUSSE.

En Espèces ou Chèque établi à l'ordre du GAEC Alp-Rousse **à la réception du colis.**

Le GAEC ALP-ROUSSE et l'amapien s'engagent à respecter la charte des Amap.

Fait le : _____

Signatures